



Conseil économique et social

Distr. limitée
12 juillet 2021
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2021

7-10 septembre 2021

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

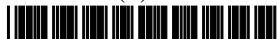
Madagascar

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour Madagascar est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 28 240 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 82 118 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant du 1er octobre 2021 au 31 décembre 2023.

* E/ICEF/2021/23.

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. Avec une population de 25,7 millions d'habitants, Madagascar enregistre l'un des pourcentages de personnes vivant dans l'extrême pauvreté les plus élevés au monde. En effet, la Banque mondiale estime que 77,4 % de la population gagnait moins de 1,90 dollar par jour en 2020, soit une hausse de 3 % par rapport à 2019, qui s'explique par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)¹. Plus de quatre enfants sur cinq vivent dans la pauvreté monétaire². En 2019, Madagascar occupait la 162^e place du classement de l'indice de développement humain, après avoir perdu sept places depuis 2014³. Environ 20,7 millions de Malgaches (soit 80,5 % de la population) vivent en milieu rural, où, le plus souvent, les indicateurs clés rendent compte d'une situation plus grave. Près de la moitié de la population (12,8 millions) est âgée de moins de 18 ans, un nombre qui devrait atteindre 17 millions d'ici à 2030⁴.

2. L'analyse du chevauchement des privations multiples de 2020 de l'UNICEF a montré que, à Madagascar, 67,6 % des enfants vivent dans la pauvreté multidimensionnelle, subissant des privations matérielles dans au moins deux grands domaines du bien-être des enfants. Autre fait plus inquiétant encore : près du quart des enfants malgaches (soit 23,7 %) souffrent de pauvreté multidimensionnelle extrême, subissant plus de quatre privations.

3. Le bilan officiel des décès dus à la COVID-19 à Madagascar demeure relativement faible, mais une deuxième vague survenue début 2021 a de nouveau mis à rude épreuve les capacités du système de santé. La pandémie cause d'importants dommages immédiats mais aussi à plus long terme. La fragilité des systèmes sociaux a été exposée et exacerbée, et les secteurs générateurs de revenus, tels que le tourisme et l'exploitation minière, se sont interrompus. Le produit intérieur brut (PIB) de Madagascar s'est contracté de 4,2 % en 2020, mais il devrait revenir aux niveaux d'avant la pandémie, soit une croissance de 5 à 6 %, sur la période 2022-2023.

4. Les tendances actuelles laissent penser que Madagascar n'atteindra aucun objectif de développement durable d'ici à 2030, bien que certains indicateurs clés pour les mères et les enfants se soient légèrement améliorés au cours des dix dernières années. Le taux médian de mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé de 68 à 51 décès pour 1 000 naissances vivantes entre 2010 et 2019. Le taux de retard de croissance parmi les enfants de moins de 5 ans a également diminué, passant de 49 à 42 % entre 2012 et 2018. En 2020, 41 % de la population avait accès à des services élémentaires d'approvisionnement en eau, contre 28 % en 2012. Cependant, les autres indicateurs clés ont montré peu de progrès notables au cours des dix dernières années, notamment en ce qui concerne la mortalité maternelle, les résultats d'apprentissage et le mariage d'enfants.

5. La capacité du Gouvernement de Madagascar à financer des services sociaux est en partie entravée par son très faible ratio recettes fiscales/PIB, lequel s'élevait à 10,5 % en 2019, contre 18,6 % en moyenne en Afrique. Le Ministère de la santé publique s'est vu attribuer seulement 6,7 % du budget de 2020, un pourcentage bien en deçà des 15 % promis dans le cadre de la Déclaration d'Abuja de 2001, et nettement inférieur à la moyenne des pays africains. Le secteur de l'éducation s'en sort mieux, en ayant reçu 15,2 % du budget en 2020. En revanche, moins de 2 % du budget public a été consacré au secteur de l'eau, l'assainissement et l'hygiène

¹ Banque mondiale, « Perspectives économiques de Madagascar. Tracer la voie de la reprise », 2020.

² *Ibid.*

³ Fonds des Nations Unies pour la population, 2019.

⁴ Nations Unies, World Population Prospects, 2019.

(WASH). Outre ces manques dans les allocations budgétaires, l'inefficacité des dépenses publiques dans l'ensemble des secteurs sociaux représente un obstacle majeur à l'amélioration de la fourniture de services élémentaires.

6. Le système de santé fait face à de graves problèmes ayant trait à la disponibilité, à la répartition et à la qualité du personnel et des équipements de santé, ce qui se traduit par des indicateurs très faibles en matière de santé élémentaire à l'échelle nationale. Seule la moitié des femmes enceintes du pays bénéficient d'au moins quatre consultations prénatales, seuls 46 % des accouchements sont assistés par un professionnel qualifié et un nombre encore moindre d'accouchements (39 %) se déroulent au sein d'un établissement de santé. Le paludisme, la diarrhée et les maladies respiratoires figurent parmi les principales menaces pesant sur les enfants. Cependant, moins de la moitié des enfants souffrant de ces affections consultent un professionnel de santé, et dans moins d'un cas sur cinq, l'enfant reçoit un traitement approprié⁵.

7. Étant donné que 40 % de la population pratique la défécation à l'air libre – une pratique variant fortement selon les régions et les quintiles de richesse –, à Madagascar, l'accès aux services WASH soutient difficilement la comparaison avec le reste du monde. Seuls 17 % des Malgaches possèdent leurs propres toilettes et seuls 23 % ont accès à des installations de lavage des mains équipées d'eau et de savon. Ce dernier point a notamment occasionné des difficultés lors de l'apparition de la pandémie. Bien que les taux d'accès soient supérieurs en milieu urbain, où les cas de COVID-19 étaient également plus nombreux, l'UNICEF a fourni des installations de lavage des mains communales dans les grandes villes. La responsabilité assumée par les femmes et les filles à l'égard de la collecte d'eau pour leur ménage, qui prend souvent plus d'une heure par jour, est disproportionnée (75 %). L'eau ainsi collectée est très susceptible de contenir des traces d'*Escherichia coli*.

8. En dépit des progrès récents réalisés dans la réduction du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans, les taux de malnutrition chronique n'augurent rien de bon pour le potentiel de développement actuel et futur de Madagascar. Madagascar enregistre le 10^e taux de retard de croissance le plus bas au monde, lequel présente notamment des écarts majeurs selon les régions. Les garçons sont plus susceptibles de souffrir d'un retard de croissance que les filles. Les ménages les plus riches ne sont pas non plus épargnés : 36 % des enfants du quintile le plus riche présentent un retard de croissance. Cette affection, qui est un facteur de mortalité chez les enfants, maintient également les performances scolaires et les revenus des ménages à un faible niveau. Il est estimé que Madagascar perd entre 7 et 14,5 % (soit entre 743 millions et 1,5 milliard de dollars) de son PIB chaque année en raison de la malnutrition chronique et de la faim⁶. En outre, la malnutrition aiguë sévère touche les enfants, principalement, mais pas exclusivement, dans les régions du sud touchées par la sécheresse.

9. À Madagascar, sur 100 enfants nés vivants, seuls 15 fréquenteront le préscolaire (pourtant obligatoire), 76 le primaire, 27 le premier cycle du secondaire et 13 le deuxième cycle du secondaire. Le taux d'achèvement de l'enseignement primaire a diminué, passant de 69 % en 2012 à 56 % en 2018. Plus de la moitié des enfants handicapés âgés de 6 à 10 ans sont déscolarisés, un taux qui atteint 80 % dans l'enseignement secondaire. Bien que le manque d'accès à l'enseignement constitue un obstacle sérieux, la faible qualité des services d'éducation disponibles à la plupart des enfants est un problème tout aussi important. Outre le manque de compétences nécessaires pour enseigner affiché par de nombreux enseignants, leur absentéisme

⁵ UNICEF, Enquête par grappes à indicateurs multiples, 2018.

⁶ Office national de nutrition et UNICEF, « Plan d'investissement pour la nutrition à Madagascar », 2017.

s'avère récurrent. Une enquête de 2016 menée auprès des enseignements du primaire dans trois matières principales a montré que seuls 6 % d'entre eux obtenaient la moyenne en mathématiques contre aucun en français⁷. Même les enfants scolarisés n'apprennent pas les compétences de base. Chez les enfants âgés de 7 à 14 ans, seuls 7 % démontraient des compétences de base en mathématiques et 23 % en lecture.

10. La violence fait partie de la vie quotidienne des enfants, et elle est largement tolérée dans la société malgache. Près de 86 % des enfants âgés de 1 à 14 ans ont indiqué avoir été victimes de pratiques disciplinaires violentes et 24 % des filles âgées de 15 à 19 ans ont déclaré avoir subi de la violence physique de la part d'un partenaire. Quarante pour cent des femmes âgées de 20 à 24 ans se marient avant l'âge de 18 ans. Près de la moitié des enfants malgaches travaillent. Le taux de détention provisoire d'enfants en prison approche des 80 %. L'absence de personnel social formé et chargé de la protection de l'enfance couplée à la disponibilité limitée et à la qualité variable des services d'intervention empêche de remédier efficacement aux difficultés rencontrées par les enfants.

11. La couverture des programmes de protection sociale s'est élargie, mais elle demeure insuffisante pour répondre aux besoins des enfants. À peine 4 % des hommes, 3 % des femmes et 2 % des enfants sont couverts par une assurance santé. Les prestations sociales financées par les impôts – qui n'incluent pas le soutien à la scolarité et les allocations retraite – bénéficient à seulement 5,5 % des ménages et 6,4 % des enfants. Sur l'ensemble des ménages, 3 % reçoivent gratuitement de la nourriture, 2 % bénéficient de transferts en espèces et 2 % participent à des programmes de travail contre rémunération. Pour commencer à résoudre ces problèmes, le Gouvernement a approuvé une politique et une stratégie nationale de protection sociale⁸. Néanmoins, à ce jour, les programmes nationaux de protection sociale ne couvrent que 2,4 % des ménages, 2,5 % de la population et 3,1 % des enfants, et ce malgré une hausse majeure des programmes de protection sociale qui répond aux chocs en réponse à la COVID-19 et à d'autres situations d'urgence.

12. Au cours des trente dernières années, la température mensuelle moyenne de Madagascar a augmenté de 0,5 à 1,0 degré Celsius et devrait s'élever encore de 2,5 à 3,5 degrés d'ici à 2100. Cette hausse des températures contribue à une saison sèche plus aride et à une saison des pluies plus humide. Ces changements ont plusieurs conséquences majeures sur la résilience du pays : des sécheresses plus destructrices, une intensification des cyclones, une fréquence accrue des inondations et des glissements de terrain, une dégradation des sols et l'érosion. Il en résulte une diminution des récoltes, une généralisation de l'insécurité alimentaire, une augmentation des maladies à transmission vectorielle, dont la peste, et une destruction des habitats sauvages et des récifs coralliens. Ensemble, ces facteurs font de Madagascar l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique et aux catastrophes naturelles dans le monde. La pauvreté et la mauvaise gestion de l'environnement ont eu des effets dévastateurs sur la biosphère unique du pays. Une majeure partie des terres sont abîmées et brûlées en raison de pratiques agricoles traditionnelles qui détruisent les habitats et polluent l'air, les forêts primaires disparaissent sous l'effet du commerce illégal de feuillus précieux, les mers font l'objet de surpêche et les moyens de subsistance des communautés traditionnelles de pêcheurs sont gravement menacés. Par ailleurs, le lémurien, l'icône la plus reconnaissable du pays, voit son habitat se réduire dangereusement. Madagascar se doit de réaliser des progrès rapides et significatifs en matière de gestion de la

⁷ Banque mondiale, « Afrique, Présentation de services d'éducation à Madagascar : Résultats de l'enquête sur les indicateurs de prestations de services 2016 », 2017.

⁸ Le seuil de pauvreté national est estimé à 143 dollars par an et le seuil d'extrême pauvreté à 100 dollars. Compte tenu du taux d'inflation annuel du pays, les seuils de pauvreté s'établissent à 237 et 166 dollars respectivement, aux prix de 2020.

conservation si elle veut éviter des conséquences aussi dramatiques et potentiellement catastrophiques.

13. La lenteur des progrès accomplis en matière de développement humain s'explique par la faible gouvernance et les capacités limitées à l'échelle du Gouvernement. Les affaires publiques laissent souvent peu de place à la transparence et à la redevabilité, ce qui freine la lutte contre la corruption⁹. Un cadre législatif solide est en place, lequel encourage la décentralisation fiscale et politique, mais sa mise en œuvre et ses résultats sur le terrain s'avèrent insignifiants. Aussi la capacité du Gouvernement à fournir des services au niveau décentralisé demeure-t-elle très faible.

14. Les inégalités de genre sont présentes dans chaque aspect de la vie sociale, économique et politique : l'opinion des femmes et des filles compte peu dans les prises de décisions, que ce soit à l'échelle individuelle, du ménage, de la communauté ou encore sur le plan politique, et leur capacité d'agir est limitée par les normes sociales patriarcales qui persistent. Les filles ne sont pas à même de faire leurs propres choix en matière de sexualité et de procréation. En effet, 36 % des femmes âgées de 20 à 24 ans ont un enfant avant l'âge de 18 ans. Par ailleurs, l'exploitation sexuelle généralisée – encouragée par le tourisme de prédateurs sexuels étrangers et des pratiques coutumières préjudiciables – monétise leur sexualité. Les femmes se retrouvent exposées à de multiples formes de violence liée au genre : 25 % des filles (âgées de 15 à 17 ans) ont subi des violences physiques ou sexuelles ; le mariage d'enfants est une pratique courante ; 49 % des adolescentes accouchent avec l'assistance d'un professionnel traditionnel et 64 % des adolescentes accouchent chez elles, dans un pays où la mortalité maternelle s'établit à 426 décès pour 100 000 naissances vivantes. Seule une fille sur cinq âgées de 15 à 17 ans possède un téléphone portable et à peine la moitié ont accès aux médias. Bien que le leadership du Gouvernement et le cadre politique sur le genre évoluent, ils demeurent insuffisants pour encourager un programme consensuel en la matière. Les ressources publiques consacrées à cet effort sont limitées et le système national de signalement des cas de violence liée au genre et d'intervention en la matière est fragmenté et manque de capacités de mise en œuvre.

15. L'élaboration d'un nouveau programme de pays a été éclairée par une analyse actualisée de la situation des enfants et une évaluation du programme de pays. Cette dernière a mis en avant le besoin d'une coordination plus solide des programmes au sein de l'UNICEF, y compris sur le terrain, et avec les organismes des Nations Unies. Le programme de pays porte notamment sur la « reconstruction en mieux » à la suite de la COVID-19, tout en soulignant des questions transversales telles que le changement climatique et l'égalité des genres.

Priorités du programme et partenariats

16. Le programme de pays proposé entend aider le Gouvernement de Madagascar à honorer son engagement à respecter, protéger et réaliser les droits des enfants, en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant. Il est aligné sur le plan national de développement du Gouvernement (*Plan pour l'émergence de Madagascar*) et le Plan stratégique de l'UNICEF, et découle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

17. Le programme de pays repose sur la théorie du changement selon laquelle les enfants survivront, s'épanouiront et développeront leur plein potentiel si : un plus grand nombre d'entre eux peuvent avoir un accès et un recours accrus à des systèmes renforcés de prestation de services (en matière de santé, de nutrition, de WASH,

⁹ Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable de Madagascar 2021-2023 (projet).

d'éducation de la petite enfance et d'enseignement de base, ainsi que de protection de l'enfance) et si les communautés ont la possibilité de revendiquer leurs droits et d'adopter des normes et des pratiques sociales positives.

18. Les approches stratégiques du programme de pays, qui sont éclairées par des enseignements tirés de cycles de programme antérieurs, donnent la priorité aux stratégies de changement suivantes :

a) Le renforcement des systèmes, y compris au niveau décentralisé, pour obtenir des résultats durables et à grande échelle ;

b) Le soutien à l'offre et à la demande de services grâce à une meilleure compréhension des contextes locaux ;

c) L'intégration de thèmes transversaux (développement et participation des adolescents ; développement de la petite enfance ; enfants handicapés ; changement climatique ; approches urbaines) ;

d) La réduction des inégalités de genre ;

e) L'élaboration d'approches communautaires visant à fournir un ensemble d'interventions à fort impact, dont des dispositifs de retour d'informations ;

f) L'établissement de partenariats avec des organisations bilatérales et multilatérales, le secteur privé et les organisations de la société civile (OSC) ayant un important rayonnement national, tels que le mouvement des scouts et des guides, les organisations confessionnelles et les clubs Rotary et Lions de Madagascar.

19. Le programme proposé renforce le lien entre l'aide humanitaire et le développement. La vulnérabilité de Madagascar face aux catastrophes naturelles menace les services publics, fait reculer les progrès accomplis en matière de développement, et détourne l'attention politique, les ressources et l'énergie des programmes réguliers. La création de solutions durables en réponse aux situations d'urgence est indispensable à Madagascar, en particulier alors que le pays émerge de la pandémie de COVID-19.

20. L'UNICEF dispose d'excellents partenariats avec la communauté humanitaire et du développement résidente à Madagascar, notamment la Banque mondiale, l'Union européenne/la Direction générale Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes et des organismes de coopération de France, d'Allemagne, du Japon, de Norvège, de République de Corée, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et des États-Unis d'Amérique. L'UNICEF collabore étroitement avec le Ministère de l'économie et des finances et des ministères sectoriels, et sert de ressource financière et technique de premier plan pour nombre d'entre eux. L'UNICEF travaille également avec des directions régionales de ministères sectoriels et collabore avec des gouverneurs et d'autres entités infranationales. Enfin, le Fonds possède un portefeuille important, quoique réduit, de partenariats avec des OSC et des organisations non gouvernementales (ONG).

21. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable maintient l'UNICEF en étroite collaboration avec les 17 organismes des Nations Unies résidents et non résidents à Madagascar. Les travaux du Fonds en matière d'élaboration de politiques, de législation, de gouvernance et de décentralisation s'alignent sur le pilier 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (réalisations 1.1, 1.2, 1.3). Ses interventions au sein des secteurs sociaux, dont le renforcement des systèmes, la prestation de services, la création de demande et les approches communautaires, s'alignent sur le pilier 2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (réalisations 2.1, 2.2, 2.3). Les interventions axées sur la conservation de

l'environnement et le changement climatique, y compris la réduction des risques de catastrophe et les programmes WASH liés au climat, s'alignent sur le pilier 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (réalisations 4.2, 4.3).

Santé

22. La composante du programme relative à la santé, mise en œuvre conjointement avec les institutions nationales et les services décentralisés, met l'accent sur l'accès et le recours à des services de santé de qualité pour les mères, les nouveau-nés, les enfants et les adolescents, en particulier chez les populations vulnérables. Il s'agit d'une priorité essentielle du travail de l'UNICEF compte tenu des mauvaises performances du pays en matière de vaccination, de la mortalité élevée des nouveau-nés, des enfants et des mères, et de la vulnérabilité face aux épidémies (poliomyélite, peste, rougeole, COVID-19). L'UNICEF soutiendra quatre produits spécifiques pour améliorer les réalisations en matière de santé : a) le renforcement du système de santé, de l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre politique au plaidoyer en faveur de l'affectation des ressources nécessaires à l'obtention de résultats ; b) la consolidation de la plateforme fonctionnelle pour la santé des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents dans les régions ciblées ; c) des services de vaccination efficaces pour tous les enfants et l'ensemble des femmes et filles enceintes ; et d) des services de santé dans les situations d'urgence.

23. Ces produits seront mis en œuvre comme suit : a) au moyen d'interventions menées par les communautés et soutenues par une importante mobilisation sociale ; b) par l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services (y compris le renforcement de la chaîne du froid et de la chaîne d'approvisionnement) ; c) à travers la coordination entre les partenaires prenant part au renforcement des systèmes de santé ; et d) grâce à des innovations peu onéreuses, telles que la méthode de soins maternels « kangourou » ou l'oxygénothérapie. Les services et agents de santé communautaires joueront un rôle primordial en sensibilisant la communauté à la santé sexuelle et procréative et à la prévention de la violence liée au genre, au signalement des cas en la matière et à l'orientation des victimes, ainsi qu'en favorisant la participation active et positive des hommes et des garçons à l'éducation parentale et à la santé sexuelle et procréative. Le programme de santé mobilisera les partenaires gouvernementaux aux niveaux central et décentralisé (en particulier le Ministère de la santé publique), ainsi que les partenaires des Nations Unies, les programmes de donateurs complémentaires, le secteur privé et les acteurs religieux et communautaires.

Eau, assainissement et hygiène (WASH)

24. La composante du programme consacrée au secteur WASH vise à renforcer les capacités gouvernementales tant à l'échelle nationale que locale afin d'encourager les enfants et leur famille à vivre au sein d'un environnement résilient au changement climatique et à utiliser des services WASH durables. La composante se concentrera sur trois produits : a) la fourniture de services WASH durables aux habitants des milieux ruraux et des petites villes ; b) le développement de la résilience au changement climatique et aux catastrophes naturelles ; et c) le renforcement des capacités des partenaires gouvernementaux à gérer efficacement le secteur WASH.

25. L'UNICEF mettra l'accent sur l'offre et la demande de services WASH dans les communautés et s'assurera de la présence de systèmes de gestion appropriés, en veillant particulièrement à resserrer le lien entre les besoins humanitaires et de développement. Il renforcera la coordination intersectorielle et facilitera des approches convergentes, notamment celles mobilisant le secteur privé. La priorité accordée par la composante à la résilience au changement climatique sera soutenue

par des innovations telles que la cartographie par satellite, de nouveaux types de systèmes d'approvisionnement en eau, de nouvelles sources et méthodes d'extraction d'eau, des usages multiples de l'eau et un appui à la stabilisation des bassins versants. Les partenariats, en particulier entre les secteurs privé et public, serviront à soutenir les projets d'infrastructure. L'UNICEF accélérera les travaux dans de nouveaux domaines : les zones périurbaines et les petites villes, un projet à plus haut risque mais aux retours également plus élevés ; la gestion de l'hygiène menstruelle ; et l'élaboration de solutions d'assainissement axées sur le marché. Les subventions visant à couvrir les coûts liés à l'eau, une stratégie qui s'est avérée efficace pendant la pandémie de COVID-19, seront déployées à plus grande échelle, si nécessaire.

Nutrition

26. La composante relative à la nutrition cible les enfants, les adolescents et les femmes, en particulier les plus vulnérables, afin d'améliorer leur accès et leur recours à des services nutritionnels essentiels et de promouvoir des pratiques positives en matière de nutrition. Elle reflète en outre l'importance du soutien intersectoriel et de l'engagement politique face à l'ampleur de la malnutrition chronique. Cette composante concentrera ses trois produits sur la gouvernance en matière de nutrition, notamment : a) l'amélioration de l'environnement favorable général et multisystémique ; b) l'augmentation de la fourniture et de l'utilisation de services de nutrition améliorés à des points de prestation de services clés ; et c) la stimulation de la demande en faveur d'une nutrition de meilleure qualité.

27. Les stratégies du programme mettront l'accent sur la mobilisation du Gouvernement et des acteurs clés des secteurs privé et du développement, le renforcement des capacités (en particulier de la chaîne d'approvisionnement) et la collecte de données fiables ventilées par sexe et par âge pour étayer la prise de décisions. L'UNICEF adoptera des approches innovantes. Par exemple, il mobilisera le secteur privé de façon à lutter contre les substituts de lait maternel en faveur d'aliments pour nourrissons sains et adaptés à leur âge, du sel iodé et d'autres aliments fortifiés. Le Fonds renforcera également la capacité du pays à fabriquer des produits alimentaires thérapeutiques et mettra en avant des sources de nourriture de substitution disponibles localement, afin de contribuer aussi bien à la nutrition qu'au développement économique.

Éducation

28. La composante relative à l'éducation vise à accroître l'accès des filles et des garçons à l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire de premier cycle, afin qu'ils puissent améliorer leurs résultats d'apprentissage et développer des compétences qui les aideront à mener une vie enrichissante. Cette composante englobe toutes les formes d'éducation, y compris l'apprentissage des compétences nécessaires à la vie courante et l'éducation communautaire, ainsi que l'éducation formelle dans les établissements scolaires tant dans les contextes de développement que les situations d'urgence. Les trois produits de la composante visent les réalisations suivantes : a) le renforcement de la gouvernance du secteur aux niveaux central et décentralisé ; b) l'augmentation de la disponibilité des services, de l'enseignement préscolaire au premier cycle de l'enseignement secondaire, en ciblant particulièrement les enfants vulnérables et handicapés dans des régions clés ; et c) l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage à l'école.

29. Cette composante mettra l'accent sur les liens intersectoriels avec le secteur WASH, l'environnement, le genre, la protection et la politique sociale, et ce dans le cadre d'une coordination étroite avec d'autres partenaires, afin de s'assurer de l'efficacité des mesures complémentaires, comme les transferts en espèces et les programmes d'alimentation scolaire, dans l'amélioration des résultats

d'apprentissage. La question du genre dans l'éducation est complexe : la parité est largement atteinte dans l'enseignement primaire, mais les disparités se font davantage ressentir pour les adolescentes commençant le premier cycle de l'enseignement secondaire. Les raisons sous-tendant l'abandon scolaire des filles et des garçons diffèrent et varient à travers le pays. C'est pourquoi il est important de bien comprendre la situation et de mettre en place des programmes variés. L'UNICEF mobilisera les parents et d'autres parties prenantes dans les écoles et les communautés afin d'éliminer les obstacles à l'éducation.

Protection de l'enfance

30. La composante relative à la protection de l'enfance vise à faire en sorte que les filles et les garçons, en particulier les plus vulnérables, soient mieux protégés contre la violence, l'exploitation, la maltraitance, la négligence et le mariage d'enfants. Elle visera à renforcer la gouvernance et la justice fondées sur les droits fondamentaux et aidera à construire des systèmes de protection efficaces. La composante se concentrera sur les points suivants : a) des cadres politiques et institutionnels qui protègent les enfants de la violence, de l'exploitation, de la maltraitance, de la négligence et du mariage d'enfants ; b) des services de prévention et d'intervention intégrés, de qualité et tenant compte des questions de genre ; et c) la sensibilisation aux normes et comportements sociaux et de genre qui soutiennent le droit des enfants à être protégés contre les mauvais traitements et préviennent la violence liée au genre.

31. Les résultats pour les enfants seront obtenus en renforçant le cadre institutionnel de la justice, notamment les dispositifs d'orientation pour la protection de l'enfance ainsi que la prévention et la prise en charge de la violence liée au genre, tout en plaidant en faveur d'une redevabilité accrue conformément aux normes internationales. L'UNICEF soutiendra l'amélioration de la collecte et de l'analyse de données, la professionnalisation du personnel des services sociaux pour la protection de l'enfance, le renforcement de la prévention et des interventions en faveur du changement comportemental. Pour ce faire, les ministères directement responsables de la protection de l'enfance et d'autres ministères sociaux (par exemple, la santé ou l'éducation) devront renforcer leurs capacités ainsi que leur coordination avec les ONG, les médias, les jeunes, les groupes confessionnels, les forces de sécurité et les réseaux multisectoriels de protection de l'enfance.

Politique sociale

32. La composante relative à la politique sociale vise à progressivement réduire la pauvreté monétaire et multidimensionnelle des enfants, et à contribuer à un environnement favorable aux droits des enfants, au moyen de politiques sociales inclusives, adaptées aux enfants et transformateurs en matière de genre. La composante se concentrera sur trois produits : a) le suivi et le plaidoyer en faveur des droits des enfants grâce à de meilleures données et des systèmes améliorés de suivi et d'évaluation ; b) une planification et une budgétisation nationales tenant compte des enfants et des questions de genre ; et c) une protection sociale inclusive, intégrée et réactive aux chocs qui prend en compte les besoins et les droits des enfants, des femmes et des handicapés.

33. Dans le cadre de la composante relative à la politique sociale, l'UNICEF défendra la lutte contre les vulnérabilités sociales et économiques en garantissant la transparence de l'information, une analyse significative et un véritable plaidoyer pour promouvoir les droits des enfants, en démontrant l'efficacité de ces approches. L'UNICEF aidera le Gouvernement à renforcer sa capacité à exploiter les données et ressources publiques disponibles et à consolider le système national de protection sociale. Ce sera essentiel pour s'assurer que les résultats sont obtenus à grande

échelle, qu'ils sont durables et qu'ils contribuent à accélérer les progrès en faveur des objectifs de développement durable.

Efficacité du programme

34. La composante relative à l'efficacité du programme garantira l'intégration de la communication pour le développement (C4D), dont la participation communautaire et le renforcement des compétences en matière de C4D dans la préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours, la communication et le plaidoyer externes, la mobilisation des jeunes, le développement de la petite enfance, et l'égalité des genres. Cette composante met également l'accent sur la planification et le suivi efficaces (y compris le suivi en temps réel de l'approvisionnement des utilisateurs finaux), l'évaluation et la gestion des connaissances ainsi qu'une meilleure coordination accrue avec les organismes des Nations Unies résidents et non résidents et une présence accrue sur le terrain, notamment l'établissement de nouveaux bureaux extérieurs. Les achats et la logistique ainsi que la gestion des partenaires financiers et d'exécution font partie intégrante de cette composante.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé	5 400	21 488	26 888
Eau, assainissement et hygiène (WASH)	4 500	20 000	24 500
Nutrition	4 050	8 663	12 713
Éducation	3 375	16 380	19 755
Protection de l'enfance	2 475	4 230	6 705
Politique sociale	2 700	5 593	8 293
Efficacité du programme	5 740	5 765	11 505
Total	28 240	82 118	110 358

Administration du programme et gestion des risques

35. Le présent descriptif de programme de pays souligne les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme, les politiques et procédures opérationnelles de l'organisation.

36. Le Plan-cadre appelle à une collaboration accrue des Nations Unies dans la programmation. L'UNICEF contribuera en tant qu'organisme chef de file du pilier 2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, tout en présidant le groupe de suivi et d'évaluation de l'équipe de pays des Nations Unies. Dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, l'UNICEF : a) dirigera la coordination du programme dans ses domaines d'expertise ; b) participera à des interventions à l'échelle du système (conformément aux principes de fonctionnement du Plan-cadre), à des activités de communication et à la coordination des questions de genre ; c) appuiera les efforts en faveur d'une

efficacité accrue dans le cadre de l'initiative commune de services de soutien ; et d) établira des dispositifs de signalement de cas d'exploitation et d'abus sexuels à l'échelle des Nations Unies.

37. L'UNICEF veillera à réduire les risques pesant sur le programme, en coordination avec d'autres entités du système des Nations Unies, en définissant des possibilités de réaliser des économies et en tenant compte de la fragilité de l'État de sa vulnérabilité face aux catastrophes naturelles. Le Fonds collaborera avec un vaste éventail de partenaires aux portefeuilles variés, déployant à grande échelle des formations sur la gestion financière et des programmes, et la prévention de l'exploitation et des abus sexuels. L'UNICEF établira des bureaux extérieurs afin de garantir une meilleure coordination du programme à l'échelle communautaire, assurera un suivi en temps réel des interventions du programme et renforcera les systèmes d'alerte précoce/de gestion des risques de catastrophe et l'intervention rapide face aux situations d'urgence. Toutes les mesures prises tiendront compte de la version révisée des Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire, en accordant une attention particulière à l'égalité des genres.

38. Au fil des années, UNICEF Madagascar a mis au point une stratégie proactive de collecte de fonds qui repose sur des sources de financement diversifiées, l'excellence des programmes, la gestion soignée des relations avec les clients et un recours accru aux mécanismes de financement internationaux existants, ainsi que l'utilisation de financements innovants pour couvrir les tendances émergentes. Le bureau s'appuiera sur ces efforts pour faire grandir son portefeuille de ressources de sorte qu'il atteigne 50 millions de dollars par an.

39. UNICEF Madagascar continuera d'utiliser des outils de gestion des risques institutionnels et garantira leur plein déploiement. Des dispositifs de gestion internes, comme l'équipe de gestion de pays et le comité d'examen des partenariats, renforceront la gestion des risques et augmenteront la qualité, l'efficacité et l'efficacité du programme. La gestion de l'approche harmonisée concernant les transferts en espèces sera renforcée afin d'atténuer les risques liés à la mise en œuvre du programme. L'accent sera placé tout particulièrement sur une coopération plus étroite avec les autorités nationales d'audit et de lutte contre la fraude de Madagascar et le renforcement des capacités des unités d'audit des ministères sectoriels. L'UNICEF consolidera la gestion des risques en interne et par les partenaires d'exécution en lien avec la prévention de l'exploitation et des abus sexuels.

Suivi et évaluation

40. UNICEF Madagascar prévoit un important renforcement de la fonction de suivi et d'évaluation au sein du groupe de suivi et d'évaluation de l'équipe de pays des Nations Unies, en utilisant UN INFO en vue de générer de la visibilité et stimuler la redevabilité pour les résultats à l'échelle du système. Des efforts conjoints encourageront le Gouvernement à renforcer les capacités nationales en matière de statistiques afin d'entreprendre une collecte de données, et d'assurer leur suivi, leur communication et leur analyse pour étayer la prise de décision. Ces efforts consolideront en outre le cadre harmonisé de suivi et d'évaluation des objectifs de développement nationaux et mondiaux, un élément clé de la composante du programme relative à la politique sociale.

41. L'UNICEF s'emploiera à renforcer la collecte, l'analyse et la communication de données administratives ventilées en accordant une attention accrue aux plateformes de données locales et à l'utilisation de la technologie, y compris dans les situations d'urgence. Il renforcera sensiblement la redevabilité à l'égard des personnes affectées, en faisant participer les bénéficiaires du programme à la conception, au

suivi et à l'évaluation des interventions. Il est proposé de réaliser quatre évaluations au cours de la période de mise en œuvre du programme, et les progrès seront mesurés régulièrement dans les plans de gestion et les examens internes annuels avec les partenaires d'exécution.

42. Compte tenu de la prévalence et de la diversité des situations humanitaires à Madagascar, l'UNICEF continuera de soutenir la gestion des performances humanitaires et d'innover en la matière, en collaborant avec les partenaires gouvernementaux et en utilisant ses propres ressources pour améliorer la compréhension des crises et l'intervention face à ces dernières.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocations des ressources

Programme de coopération entre Madagascar et l'UNICEF, octobre 2021-décembre 2023

Convention relative aux droits de l'enfant : Tous les articles.

Priorités nationales : (objectifs de développement durable pertinents, autres objectifs internationalement reconnus et/ou objectifs nationaux) *Plan pour l'émergence de Madagascar*

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF :

Priorité stratégique n° 2 :

Réalisation 1 : Les institutions nationales et les autorités locales permettent à la population, en particulier les plus vulnérables, d'exercer ses droits en matière de santé, de nutrition, d'accès à l'eau et à l'assainissement afin de percevoir le dividende démocratique et de réaliser les objectifs de développement durable.

Réalisation 2 : Les institutions nationales et les entités locales mettent en œuvre un système de protection sociale plus intégré et inclusif, permettant aux personnes vulnérables et marginalisées ainsi qu'aux victimes de catastrophes, de violence, d'abus ou d'exploitation de pleinement jouir de leurs droits.

Réalisation 3 : Les institutions nationales et les entités locales mettent en œuvre des programmes d'éducation inclusifs, équitables et de qualité, accessibles à toutes les tranches d'âge, qui renforcent les compétences de la population.

Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF : 1 à 5

Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
1. Santé D'ici à 2023, les enfants, les adolescents et les femmes, en particulier les plus vulnérables,	Pourcentage d'accouchements pratiqués dans un établissement de santé NR : 39 % NC : 55 %	Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS)	1. Le Gouvernement dispose de capacités renforcées en matière d'élaboration de politiques, de planification, de suivi, et de mobilisation de ressources pour la mise en	Gouvernement Organismes des Nations Unies	5 400	21 488	26 888

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
ont accès à des services de santé de qualité pour les mères, les nouveau-nés, les enfants et les adolescents et les utilisent.	Taux de vaccination contre la rougeole chez les enfants de moins de 1 an NR : 93,4 % NC : 95 %	Enquête démographique et de santé (EDS) Données administratives	œuvre programmes de santé et le renforcement des systèmes de santé. 2. Les plateformes de santé pour les mères, les nouveau-nés, les enfants et les adolescents ont amélioré leur capacité à fournir des interventions de santé à fort impact auprès des femmes enceintes, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents. 3. Les établissements de santé sont en mesure de fournir des services de vaccination pour les enfants et les femmes enceintes, et les communautés sont à même de les demander, ce, dans 15 régions ciblées. 4. Dans les situations d'urgence, les enfants et leur famille ont accès à un ensemble de services de santé pour répondre à leurs besoins immédiats.	Partenaires de développement Organisations de la société civile (OSC)			
2. Eau, assainissement et hygiène (WASH) D'ici à 2023, les enfants et leur famille	Pourcentage de la population utilisant de l'eau potable de base à l'échelle communautaire	MICS EDS	1. D'ici à 2020, les communautés et les institutions des zones rurales et périurbaines et des petites	Gouvernement Organismes des Nations Unies	4 500	20 000	24 500

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
vivant dans les zones rurales et périurbaines et les petites villes ciblées bénéficient d'un environnement résilient au changement climatique et utilisent des services WASH sûrs et durables, y compris dans les situations de crise humanitaire.	NR : 44 % NC : 47 %	TrackFin pour le secteur WASH	villes ciblées ont accès à des services WASH durables et résilients au changement climatique. 2. Le Gouvernement et ses partenaires adoptent des approches sensibles aux risques pour renforcer la résilience au changement climatique à tous les niveaux, et sont mieux à même de diriger et de coordonner la préparation aux catastrophes et d'organiser une intervention humanitaire en matière de WASH. 3. Le Gouvernement dispose de capacités renforcées en matière d'élaboration de politiques, de planification, de suivi, et de mobilisation de ressources pour assurer un accès équitable et durable à des services WASH résilients au changement climatique.	Partenaires de développement OSC			
	Pourcentage de la population qui utilise des services d'assainissement élémentaires dans les régions ciblées NR : 18 % NC : 31 %						
	Pourcentage du budget national consacré au secteur WASH (en pourcentage du budget annuel de l'État) NR : < 1 % NC : 1,8 %						
3. Nutrition D'ici à 2023, les enfants, les adolescents et les femmes, en particulier	Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant au moins un nombre minimal de groupes d'aliments	EDS MICS Enquête nationale sur la	1. Les capacités renforcées du Gouvernement assurent une meilleure gouvernance des programmes de nutrition à travers de nombreux systèmes,	Gouvernement Organismes des Nations Unies	4 050	8 663	12 713

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
les plus vulnérables, utilisent des services nutritionnels essentiels de qualité et bénéficient de pratiques positives en matière de nutrition, dont une alimentation plus diversifiée.	NR : 25 % (2018) NC : 30 %	couverture en vitamine A Données administratives	y compris la réduction des risques de catastrophe. 2. Les enfants, les adolescents et les femmes ont accès à des services nutritionnels améliorés à des points de prestation de services clés. 3. Les individus, les ménages et les communautés sont à même d'adopter des pratiques optimales en matière de nutrition et de soins.	Partenaires de développement OSC Secteur privé			
	Pourcentage de ménages qui consomment du sel iodé NR : 21 % NC : 80 %						
	Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë sévère qui : a) sont admis dans un centre de traitement et guérissent ; b) sont admis dans un centre de traitement mais ne guérissent pas NR : 80 % d'enfants admis et guéris ; 10 % d'enfants admis et non guéris (2020) NC : 80 % d'enfants admis et guéris ; 5 % d'enfants admis et non guéris						
	Pourcentage d'enfants âgés de 3 à 4 ans qui présentent un développement normal dans la lecture et les mathématiques, le						

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	développement physique, le développement socioaffectif et l'apprentissage NR : 67 % (2018) NC : 72 %						
4. Éducation D'ici à 2023, les filles et les garçons, en particulier les plus exclus, ont accès à un enseignement préscolaire et primaire de qualité, présentent des résultats d'apprentissage améliorés et acquièrent les compétences nécessaires pour mener une vie enrichissante.	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement préscolaire NR : 34,7 % (2018-2019) NC : 37 %	Annuaire statistique et brochure du Ministère de l'éducation	1. Le Gouvernement et ses partenaires sont de plus en plus efficaces dans la gouvernance et la direction du système, y compris dans les situations d'urgence, en faisant preuve de transparence et de redevabilité et en prenant des décisions fondées sur des données probantes. 2. Le Gouvernement garantit une disponibilité accrue de services, de l'enseignement préscolaire au premier cycle de l'enseignement secondaire, attirant davantage de filles et de garçons, dont les enfants les plus vulnérables, et y compris dans les situations d'urgence. 3. Le Gouvernement est à même de transformer les écoles en des établissements amis des enfants qui offrent des expériences d'apprentissage efficaces et	Gouvernement Organismes des Nations Unies Partenaires de développement OSC	3 375	16 380	19 755
	Taux de redoublement dans l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire NR : 26 % au primaire et 9 % au premier cycle du secondaire NC : 23 % au primaire et 7 % au premier cycle du secondaire						
	Taux de persévérance dans l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire NR : 28 % au primaire et 59 % au premier cycle du secondaire						

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	NC : 30 % au primaire et 62 % au premier cycle du secondaire		tiennent compte de la diversité (par exemple, en matière de genre, de handicap ou de langue).				
<p>5. Protection de l'enfance</p> <p>D'ici à 2023, les filles et les garçons, en particulier les plus vulnérables, sont mieux protégés contre la violence, l'exploitation, la maltraitance, la négligence et le mariage d'enfants.</p>	<p>Nombre cumulé de filles et de garçons ayant subi des violences, ayant bénéficié de services relatifs à la santé, à la protection sociale ou à la justice/l'application de la loi</p> <p>NR : 0 NC : 17 000</p>	Rapports des partenaires d'exécution	<p>1. Le Gouvernement est mieux à même d'élaborer des cadres politiques et institutionnels qui protègent les enfants de la violence, de l'exploitation et du mariage d'enfants.</p> <p>2. Les régions ciblées, tant des contextes de développement que de crise humanitaire, bénéficient de meilleurs services intégrés de protection de l'enfance, de prévention et d'intervention.</p> <p>3. Les normes et comportements sociaux et de genre qui encouragent les droits des enfants et protègent ces derniers contre les mauvais traitements sont promus auprès des enfants, des parents et des communautés dans les régions ciblées.</p>	<p>Gouvernement</p> <p>Organismes des Nations Unies</p> <p>Partenaires de développement</p> <p>Société civile</p>	2 475	4 230	6 705
<p>Nombre de filles et de garçons bénéficiant, dans le cadre de programmes soutenus par l'UNICEF, de mesures de substitution au lieu d'une peine privative de liberté ou d'une détention provisoire</p> <p>NR : 0 NC : 250</p>							
<p>Nombre d'adolescentes et d'adolescents bénéficiant, dans le cadre de programmes soutenus par l'UNICEF, d'interventions de prévention et de soins</p>							

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	visant à lutter contre le mariage d'enfants NR : 0 NC : 15 000						
6. Politique sociale D'ici à 2023, les enfants, les adolescents et les femmes, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables, bénéficient de politiques sociales de plus en plus inclusives, adaptées aux enfants et transformatrices en matière de genre, aux échelles nationale et infranationale	Pourcentage d'enfants vivant dans la pauvreté : a) monétaire ou b) multidimensionnelle NR : a) 82,9 % ; b) 67,6 % NC : a) 80 % ; b) 65 %	Rapport annuel de l'Institut national de la statistique, rapports sur la pauvreté et rapports sur la pauvreté des enfants	1. Le Gouvernement est mieux à même de générer et d'utiliser des données et des informations sur les droits des enfants, des adolescents et des femmes – et dispose de systèmes solides à cet effet –, afin d'étayer les politiques publiques et d'assurer le suivi des objectifs de développement durable. 2. Le Gouvernement est mieux à même d'élaborer et de mettre en œuvre efficacement des politiques socioéconomiques et des plans et budgets en la matière, inclusifs et fondés sur des données probantes, qui bénéficient aux enfants, aux adolescents et aux femmes, aux échelles nationale et locale. 3. Le Gouvernement est mieux à même de fournir des services de protection sociale inclusifs et intégrés, dont une protection sociale réactive aux chocs et	Gouvernement Organismes des Nations Unies Partenaires de développement Société civile Fonds d'Intervention pour le Développement	2 700	5 593	8 293
	Pourcentage des dépenses publiques consacrées à la santé, à l'éducation et à la protection sociale NR : Santé : 6,60 % Éducation : 12,25 % Protection sociale : 0,21 % NC : Santé : 8 % Éducation : 15 % Protection sociale : 0,60 %	Lois budgétaires					
	Nombre d'enfants bénéficiant de	Système d'information du					

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	programmes de transfert en espèces financés par le gouvernement NR : 470 000 NC : 1 500 000	partenaire d'exécution	une sécurité sociale accrue pour les enfants.				
Efficacité du programme					5 740	5 765	11 505
Montant total des ressources					28 240	82 118	110 358